

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 26 juin 2025

L'an 2025 et le 26 juin à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 19 juin 2025.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

Délibération N° 26-06-2025 / N°121A

Etaient présents les membres en exercice : 77

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Paul Hemery, Pierre Barrois, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, , Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Florence Dambreville, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier,

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Stéphane Loquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marrochini suppléé par Jonathan Rogez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour,

Absents excusés : Gérard Nicolle, Sébastien Henquenet, Freddy Balavoine

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien

Bertout procuration à Sylvie Gabez, Alexandre Hulot procuration à Jacques Nick, , Harold Tétu procuration à Jean-Marie Dufay, Michel Petit procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier procuration à Stéphane Gomes, Sabine Surelle procuration à Pascal Mestan, Jean-Michel Delannoy procuration à Michel Seroux, Philippe Lefebvre procuration à André Michel, Ludovic Degouve procuration à Marc Degrendele, Jean-Michel Schulz procuration à Yannick Barlet, René Pruvost procuration à Anne-Sophie Larivière, Serge Leu procuration à Dominique Verdel, Roland Descamps procuration à Marie Bernard, Jean-Louis Lebas procuration à Philippe Vanderbeken, Jean-François Varoqui procuration à Joël Torsel, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Jean-Paul HEMERY

Titre de la délibération : Avenant au marché de travaux 2024-T-0007 « Réhabilitation et extension d'un commerce en micro-crèche à Izel-les-Hameau »

La séance ouverte, Madame la Vice-Présidente évoque le marché de travaux N°2024-T-0007 « Réhabilitation et extension d'un commerce en micro-crèche à Izel-les-Hameau ».

Madame la Vice-Présidente explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de compléter le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP) et notamment l'article 7.2 sur la révision des prix. En effet, l'indice de révision des prix du marché doit être précisé, soit l'indice BT01 tous corps d'état base 2010 publié sur l'Insee, ainsi que les modalités d'application de celui-ci. Le mois M0 sera la date de remise des offres des candidats.

Un avenant sera rédigé et signé avec toutes les entreprises attributaires du marché afin d'acter ces modifications.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 juin 2025, l'Assemblée Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les ajouts nécessaires au Cahier de Clauses Administratives et Particulières, notamment sur la révision des prix.
- D'autoriser le Président à signer lesdits avenants avec les entreprises attributaires du marché qui prendront effet à leurs notifications, ainsi que procéder à leurs exécutions.



Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/07/2025 et publication ou notification du 22/07/2025

